

Aux contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

ASSEMBÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d’être intéressées par le projet de règlement n° 316-2026, AVIS est par les présentes donné par le soussigné :

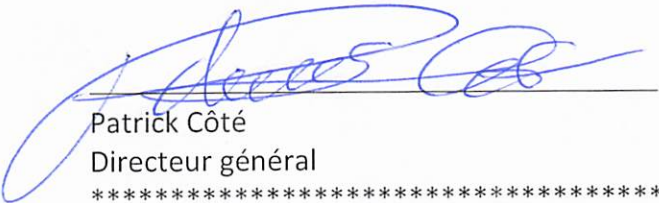
QUE le Conseil municipal a adopté, par sa résolution 2602-024 un projet de règlement no 316-2026 relatif à l’occupation et d’entretien des bâtiments.

QU’une assemblée publique de consultation aura lieu mercredi le 4 mars 2026 à 19h30 au bureau municipal au 116, rue de la Fabrique en la municipalité de Saint-Lazare. L’objet de cette assemblée est de discuter du règlement ci-haut mentionné. Au cours de cette assemblée, Monsieur Martin J. Côté, maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s’exprimer.

QUE le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité de 8h30 à 11h30 et de 12h30 à 15h00 du lundi au vendredi inclusivement.

QUE l’assemblée sera levée à 20h00.

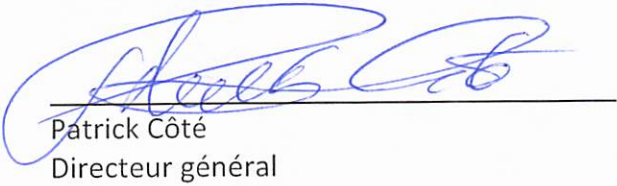
Donné à Saint-Lazare,
ce 5^e jour du mois de février 2026.


Patrick Côté
Directeur général

Certificat de publication

Je soussigné, Patrick Côté, directeur général de la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, résidant à Saint-Lazare, certifie sous mon serment d’office avoir publié l’avis ci-haut, en affichant une copie aux deux (2) endroits désignés par le conseil, entre 8h00 et 16h00, le 5 février 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat
ce 5^e jour du mois de février 2026.


Patrick Côté
Directeur général